

Signal - De Raidillon à Puidoux - Court terme

Variante A (ci-dessous)

Marquage bande piétonne doublé de potelets
«Trottoir» 1m50 - Chaussée 6m00

Variante B

Simple bande piétonne sur chaussée côté aval -
«Trottoir» 1m50 - Chaussée 5m00

Note : cotes se lisant dans le sens gauche - droite

En jaune : domaine public

En rouge : limite chaussée actuel

Tronçon 1

Principe : couloir piéton doublé de potelets
«Trottoir» 1m50 - Bande pour potelets 1m30 -
Chaussée 6m00 - Trottoir existant 1m50

Tronçon 2

Incluant remplacement bande herbeuse aval (et léger aplanissement éventuel) par bande en stabilisé
Principe : couloir piéton composé à 2/3 de stabilisé et à 1/3 d'une bande jaune sur chaussée
Potelets à la hauteur de limite chaussée-trottoir
De gauche à droite
Stabilisé piéton 1m00 - Bande jaune piétonne 0m50 - Chaussée 6m00

Tronçon 3

Incluant reconstruction muret soutènement parcelles 5428 et 4034 à la limite parcellaire
Principe : couloir piéton doublé de potelets
«Trottoir» 1m50 - Bande pour potelets 0m50 - Chaussée 6m00

Tronçon 4

Pastille centrale facilitant le tourner-à-gauche de Signal sur Genevrey
Effet modérateur
A compléter par projet «Signal - Hauteur Raidillon»